

**2024\_5\_AC\_Jurys\_examens\_FEG\_Licence\_Sciences\_Techno\_Informatique**

**LE PRESIDENT,**

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu l'arrêté modifié du Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master,

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence,

Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche du 5 juin 2024 accréditant l'Université d'Aix-Marseille en vue de la délivrance de diplômes nationaux,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

**ARRETE :**

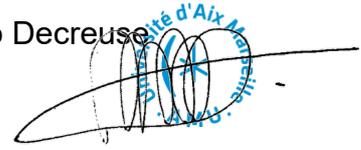
Article 1 : Le jury de la double licence **Sciences et Technologie** mention **Informatique** est composé comme suit pour l'année universitaire 2024-2025 :

<b>LICENCE 3<sup>ème</sup> année</b>		
<b>Parcours : Méthodes Informatiques Appliquées à la Gestion des Entreprises (MIAGE) Aix</b>		
<b>Semestre 5</b>		
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>		
<b>Rôle</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant(e)</b>
<b>Président(e)</b>	M. Etienne THUILLIER	M. Jean CAUSSANEL
<b>Membre</b>	M. Serge AMABILE	M. Olivier MARCHI
	Mme Lucile TORRES-GERARDIN	Mme Sandrine LARBONI
	M. Nicola OLIVETTI	Mme Coline TISSOT
<b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>		
<u>Liste des membres</u> : M. Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI		
<b>Semestre 6 et Jury du Parcours-types MIAGE</b>		
<b><u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u></b>		
<b>Rôle</b>	<b>Titulaire</b>	<b>Suppléant(e)</b>
<b>Président(e)</b>	M. Etienne THUILLIER	M. Jean CAUSSANEL
<b>Membre</b>	M. Sébastien FOURNIER	Mme Anne-Marianne SECK
	Mme Lucile TORRES-GERARDIN	M. Olivier ARGUIMBAU
	Mme Annie POURRIERE	M. Issa ADO
<b><u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u></b>		
<u>Liste des membres</u> : M. Philippe RAMADOUR ANDREOLETTI		

Article 2 : Le Doyen de la Faculté d'Economie Gestion et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Aix en Provence , le 25/11/24

Bruno Decreuse



Pour le Président et par délégation,  
Le Doyen FEG